



DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU :
PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

LISTE DES PIECES DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

1. Le Dossier de Mise En Compatibilité (MEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par Déclaration de Projet (DP), à savoir :

SOUS-DOSSIER 1 : DECLARATION DE PROJET

Notice de présentation de l'opération d'intérêt général

SOUS-DOSSIER 2 : MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

- 1 – Rapport de présentation
- 1bis – Etude d'impact sur l'environnement
- 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 4 – Règlement
- 5 - Documents graphiques du règlement
 - 5.1. Plan de zonage général (1/10000^{ème})
 - 5.2a. Plan de zonage nord (1/2500^{ème})
 - 5.2b. Plan de zonage sud (1/2500^{ème})
- **La Notice de présentation à l'usage du public**
- **La Décision de non soumission à environnementale après examen « au cas par cas » par l'Autorité Environnementale**
- **La Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative**
- **Le procès-verbal de l'examen conjoint des PPA (Personnes Publiques Associées) / avis émis**
- **Les Actes administratifs de la procédure**